

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/148

Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mercredi 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 15 mai 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés

représentés : 8

Absents : 4

* Arrivée à 18h35 avant le vote du point n°1

** Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°1

*** Arrivées à 18h47 avant le vote du point n°1

****A quitté la séance à 21 h 00 en confiant son pouvoir à S. Raffalli avant le vote du point n°11

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils***, Marcus M'Boudou, Souad Medani****, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier***, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Valérie Marion**, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nejla Toptas*, José Peres, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Gilles Melin, Annabelle Mallet à Fabrice Deraedt, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Dounia Lebik à Aurélie Monfils, Jérémie Kawouk à Souad Medani jusqu'à son départ à 21h puis à Noureddine Siana, Pierrick Brousseau à Véronique Gauthier, Christian Amar Henni à José Peres, Laurent Stillen à Christine Tisserand,

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
21 mai 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/148

Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 en date du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION

PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions n°2025/056 à n°2025/123, répertoriées dans le tableau annexé à la présente délibération conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **26 MAI 2025**

Publié le : **26 MAI 2025**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 26/05/2025 à 13:20

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2025/148 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025

Date	N°	Objet	Service	Titulaire	Montant
05/03/2025	2025/056	Fixant les modalités de règlement d'une convention d'exploitation avec la société MOCADIS AROMATIC SARL pour la mise à disposition de distributeurs de boissons et de denrées alimentaires au sein du 10 place Jacques Brel	10 J. BREL	Société MOCADIS	Cette convention d'exploitation est conclue à titre gracieux. La commune est uniquement gardienne du matériel qui lui est confié. L'installation et la gestion des appareils est à la charge exclusive de la société MOCADIS AROMATIC SARL
05/03/2025	2025/057	Fixant les modalités de règlement de la convention de partenariat avec l'UDAF de l'Essonne pour la mise en œuvre de l'accompagnement individuel et/ou collectif des familles monoparentales au Point Info Familles Monoparentales	PARENTALITE	UDAF de l'Essonne	65 € TTC de l'heure soit 260 euros TTC la demi-journée pour des permanences sur rendez-vous de 14h00 à 17h00 à raison de deux par mois
06/03/2025	2025/058	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec l'Institut Ipsos pour l'étude approfondie des besoins des familles monoparentales	PARENTALITE	Institut Ipsos	1 000 € HT par entretien réalisé soit une dépense prévisionnelle de 31 200 € TTC sur la base de 26 entretiens, frais de déplacement inclus
06/03/2025	2025/059	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec la société XL RECORDS pour les ateliers musicaux dans le cadre du projet « Jeunesse Positive Nouvelle Génération »	JEUNESSE	Société XL RECORDS	7 761 € TTC pour 26 ateliers de 3h du 1 ^{er} mars au 21 juin 2025 à l'attention d'un groupe de 10 jeunes rissois
07/03/2024	2025/060	Portant signature d'une convention de création d'une prestation de service de conseil en économie de flux entre la commune de Ris-Orangis et le Syndicat Mixte d'Energie – Orge – Yvette – Seine – (SMOYS) -	FINANCES CTM	SMOYS	Coût horaire de 50 € pour les membres adhérents à une compétence énergie et un coût de déplacement forfaitaire de 20 € par déplacement

12/03/2025	2025/061	Fixant la participation financière des familles pour les Centres de Vacances Enfants et Adolescents 2025	CME CVL	-	Les montants des participations des familles sont calculés sur le principe du quotient familial et en fonction des prix des séjours proposés au cours de l'année
12/03/2025	2025/062	Fixant les modalités de règlement d'une convention de formation avec le Réseau Canopé pour la mise en place d'une action de formation dans le cadre du dispositif NEFLE-CNR	EDUCATION	Réseau Canopé	6 335€ TTC pour 8 dates de formation entre 2024 et 2027 à destination de 22 stagiaires de 9h à 12h ou de 17h à 19h
12/03/2025	2025/063	Sans objet	-	-	-
13/03/2025	2025/064	Sans objet	-	-	-
13/03/2025	2025/065	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour la mise en place de deux ateliers de «Médiation animale» avec la société MEDIA ZEBRES	PETITE ENFANCE	Société MEDIA ZEBRES	415 € TTC pour 2 ateliers de 1h30 1 ^{er} atelier : samedi 5 avril 2025 pour 10 parents-enfants 2 ^{ème} atelier : samedi 21 juin 2025 pour 20 parents-enfants
18/03/2025	2025/066	Résiliation du marché 2018-11 portant travaux de construction du RAM-LAEP (Relais d'Assistance Maternelle et Lieu d'Accueil Enfants-Parents) à Ris-Orangis, en son lot 9 : Electricité avec la société AIMEDIEU	MARCHES PUBLICS	SAS AIMEDIEU	Liquidation judiciaire de l'entreprise AIMEDIEU entraînant une cessation d'activité et empêchant l'exécution du marché. La résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité.
18/03/2025	2025/067	Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'un système d'archivage électronique	ARCHIVES	Direction régionale des affaires culturelles	Montant de la subvention au titre de l'appel à projets ANET : 5 832 €. Il s'agit de demander le versement de la subvention auprès de la DRAC à la suite de la sélection du projet par le Service Interministériel des Archives (SIAF)
18/03/2025	2025/068	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour la mise en place d'ateliers crochet avec l'association « THE REUP »	PARENTALITE	Association THE REUP	520 € TTC pour 3 ateliers à destination de 10 parents solos par atelier. - 26 mars 2025 de 14h à 17h - 9 avril 2025 de 14h à 17h - 3 avril 2025 de 10h à 12h

18/03/2025	2025/069	Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services pour une animation musicale en déambulation avec l'association Franco Kabyle de Ris-Orangis (AFKRO) à l'occasion du carnaval	CULTUREL	Association Franco Kabyle de Ris-Orangis (AFKRO)	600 € TTC pour une déambulation le 25 mai 2025 de 14h à 16h
19/03/2025	2025/070	Attribution du marché relatif à la Prestation d'apprentissage du Savoir Rouler à Vélo pour les besoins de la commune de Ris-Orangis (91130). (Lot unique) - Marché 2024-37	MARCHES PUBLICS	Association ProVélo Sud Île-de-France	Marché à bons de commande sans minimum maximum annuel de 60.000€ HT pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification, renouvelable une fois
19/03/2025	2025/071	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour la mise en place d'une animation massage et automassage avec l'association « COSMO PLUS »	PARENTALITE	Association « COSMO PLUS »	253,89 € TTC pour une animation de 2h le samedi 29 avril 2025 à destination de 10 parents solos
19/03/2025	2025/072	Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services pour une animation musicale en déambulation avec l'association MASKADOM à l'occasion du carnaval	CULTUREL	Association MASKADOM	600 € TTC pour une déambulation le 25 mai 2025 de 14h à 16h
19/03/2025	2025/073	Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services pour une animation musicale en déambulation avec l'association 97 degrés à l'occasion du carnaval	CULTUREL	Association 97 degrés	750 € TTC pour une déambulation le 25 mai 2025 de 14h à 16h
20/03/2025	2025/074	Fixant les modalités de règlement du contrat de cession du droit d'exploitation pour une animation en déambulation avec l'association Zizanie à l'occasion du carnaval	CULTUREL	Association Zizanie	2 658,60 € TTC pour une déambulation le 25 mai 2025 de 14h à 16h

20/03/2025	2025/075	Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services pour une animation en déambulation avec la société MUSIKER EVENTS à l'occasion du carnaval	CULTUREL	Société MUSIKER EVENTS	1 800 € TTC pour une déambulation le 25 mai 2025 de 14h à 16h
20/03/2025	2025/076	Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services pour une animation musicale en déambulation avec la société FRIENDS CIE à l'occasion du carnaval	CULTUREL	Société FRIENDS CIE	2 110 € TTC pour une déambulation le 25 mai 2025 de 14h à 16h
24/03/2025	2025/077	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la société DANAL PRODUCTION à l'occasion du carnaval	CULTUREL	Société DANAL PRODUCTION	6 300 € TTC pour une déambulation le 25 mai 2025 de 14h à 16h
24/03/2025	2025/078	Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services pour une animation musicale en déambulation avec l'association Ris N'Rythm à l'occasion du carnaval	CULTUREL	Association Ris N'Rythm	600 € TTC pour une déambulation le 25 mai 2025 de 14h à 16h
23/03/2025	2025/079	Sans objet	-	-	-
26/03/2025	2025/080	Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services pour des prestations sanitaires avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne ADPC91 pour le bal, les cinémas en plein air et du feu d'artifice à l'occasion du carnaval	CULTUREL	Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne ADPC91	1 085 € TTC se décomposant comme suit : <ul style="list-style-type: none">• Carnaval du dimanche 25 mai 2025 : 280 € TTC,• Bal du dimanche 13 juillet 2025 : 175 € TTC,• Cinéma en plein air du lundi 14 juillet 2025 : 175 € TTC,• Feu d'artifice du lundi 14 juillet 2025 : 280 € TTC,• Cinéma en plein air du samedi 30 août 2024 : 175 € TTC
27/03/2025	2025/081	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Charivari » avec l'association Compagnie Théâtre du Nonde	10 J. BREL	Association Compagnie Théâtre du Nonde	1 800 € TTC au titre de la cession du droit de représentation pour un spectacle d'une heure le 16 mai 2025

28/03/2025	2025/082	Portant signature d'un contrat avec l'Atelier du courrier pour des prestations d'affranchissement	RELATION CITOYENNE	ATELIER DU COURRIER	Montant forfaitaire de 2 000 € + prix du nombre de plis massifiés et non massifiables Prise d'effet du contrat au 1 ^{er} avril 2025, contrat pour une année renouvelable par tacite reconduction sans dépasser 2 ans
28/05/2025	2025/083	Fixant les modalités de règlement d'une convention avec l'association Parcours Solidaire pour la mise en place d'ateliers de flocage de tee-shirts dans le cadre de l'action "Parents joueurs, parents acteurs"	LUDOTHEQUE	Association Parcours Solidaire	628,00 € TTC pour 2 ateliers les mercredis 2 et 9 avril 2025 de 14h00 à 17h30
31/03/2025	2025/084	Fixant le contrat portant occupation à caractère précaire et révocable d'un logement dit « instituteur »,situé 22 rue des Mésanges – à Ris-Orangis	EDUCATION	-	Redevance mensuelle d'occupation de 348,35 € et redevance chauffage de 2,15 € par mois et par m ² , à partir du 1 ^{er} mars 2025
31/03/2025	2025/085	Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services avec la société Rolia Sécurité pour assurer le gardiennage des installations à l'occasion du carnaval	CULTUREL	Société Rolia Sécurité	389,76 € TTC pour une prestation du samedi 24 mai 2025 à 20h00 au dimanche 25 mai 2025 à 10h00
31/03/2025	2025/086	Sans objet	-	-	-
01/04/2025	2025/087	Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services pour une animation musicale en déambulation avec l'association CIRQUE OVALE à l'occasion du carnaval	CULTUREL	Association CIRQUE OVALE	2 700 € TTC pour une déambulation le 25 mai 2025 de 14h à 16h
02/04/2025	2025/105	Demande de subvention du Fonds Vert 2025 Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	FINANCES CTM	Etat et tout organisme financeur	Subvention sollicitée au taux maximum
03/04/2024	2025/106	Rapportant la décision n°2025/008 du 8 janvier 2025 relatif au contrat portant occupation à caractère précaire et révocable	EDUCATION	-	-

		d'un logement instituteur, situé 22 rue des Mésanges – à Ris-Orangis			
04/04/2025	2025/107	Sans objet	-	-	-
04/04/2025	2025/108	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour la mise en place de deux séances de « Contes avec Kamishibai » avec l'entreprise individuelle TOHU BOHU	PETITE ENFANCE	Entreprise individuelle TOHU BOHU	250 € TTC pour 2 séances de 30 min chacune pour un groupe de 20 personnes (parents et enfants) le samedi 5 juillet 2025 de 9h30 à 10h30
10/04/2025	2025/109	Acceptation du devis de la société Olkoa pour mener une étude préalable à la mise en place de l'archivage électronique dans la collectivité	ARCHIVES	Société Olkoa	Cadrage et lancement de la mission (2 jours) : 2 160 € TTC Phase 1 : Etat des lieux (8 jours) : 8 640 € Phase 2 : Etude des scénarios (8 jours) : 8 640 €
10/04/2025	2025/110	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec l'association Latitude 91 pour la mise en place d'ateliers autour des médias dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Association Latitude 91	365 € TTC la séance, soit un total de 2 920 € TTC pour 8 mercredis du 30 avril au 18 juin 2025, de 14h00 à 16h00
10/04/2025	2025/111	Fixant le contrat portant occupation à caractère précaire et révocable d'un logement dit « instituteur », situé 24 rue des Mésanges – à Ris-Orangis	EDUCATION	-	Redevance mensuelle d'occupation de 348,35 € et redevance chauffage de 2,15 € par mois et par m ² , du 1 ^{er} avril au 30 juin 2025
10/04/2025	2025/112	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour la mise en place d'un atelier de « Médiation animale » avec la société MEDIA ZEBRES	PARENTALITE	Société MEDIA ZEBRES	504 € TTC, pour des ateliers les samedis 26 avril et 21 juin 2025 de 15h00 à 17h00 scindées en 2 sessions de 1h pour chacune des dates, avec des groupes de 10 personnes (adultes et enfants) par session

11/04/2025	2025/113	Portant reprise des concessions funéraires non renouvelées échues dans le cimetière communal	RELATION CITOYENNE		Reprise de 22 concessions
14/04/2025	2025/114	Sollicitation de subventions au titre de la dotation Politique de la Ville (DPV)	FINANCES CTM	Etat	<p>Subvention sollicitée au taux de 80% du coût prévisionnel HT, avec participation minimale de la commune fixée à 20% du montant total des financements de chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du city stade multisports de l'école Ferme du Temple -Création de 16 places de stationnement avenue de la Gare - Aménagement de nouveaux locaux pour le CCAS au 5 rue du 8 mai 1945
15/04/2025	2025/115	Sans objet			
24/04/2025	2025/116	Résiliation du marché 2018-11 pour motif d'intérêt général – Travaux de construction d'un RAM-LAEP à Ris-Orangis (91130) – Macro-lot avec la société EDILE	MARCHES PUBLICS	Société EDILE	Résiliation pour motif d'intérêt général, en raison de l'absence de visibilité quant à l'aboutissement des travaux et des coûts associés par l'entreprise. La partie non encore exécutée de la tranche ferme sera dédommagée à hauteur de 5% du montant des prestations, fera également l'objet d'une indemnisation la part des frais et investissements éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution, qui n'aurait pas été prise en compte dans le montant des prestations payées.

24/04/2025	2025/117	Résiliation du marché 2018-11 pour motif d'intérêt général – Travaux de construction d'un RAM-LAEP à Ris-Orangis (91130) – Lot n°6 avec la société TEP	MARCHES PUBLICS	Société TEP	Résiliation pour motif d'intérêt général, en raison de l'absence de visibilité quant à l'aboutissement des travaux et des coûts associés par l'entreprise. La partie non encore exécutée de la tranche ferme sera dédommagée à hauteur de 5% du montant des prestations, fera également l'objet d'une indemnisation la part des frais et investissements éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution, qui n'aurait pas été prise en compte dans le montant des prestations payées
24/04/2025	2025/118	Résiliation du marché 2018-36 – Travaux de construction d'un RAM-LAEP à Ris-Orangis (91130) – lot CVC avec la société SERT	MARCHES PUBLICS	Société SERT	Résiliation pour motif d'intérêt général, en raison de l'absence de visibilité quant à l'aboutissement des travaux et des coûts associés par l'entreprise. La partie non encore exécutée de la tranche ferme sera dédommagée à hauteur de 5% du montant des prestations, fera également l'objet d'une indemnisation la part des frais et investissements éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution, qui n'aurait pas été prise en compte dans le montant des prestations payées
25/04/2025	2025/119	Signature du marché de travaux ponctuels de voirie - Marché 2025-04	MARCHES PUBLICS	Société Colas France	Marché à bons de commande sans minimum et avec le maximum de 4 000 000 € HT sur une durée de 48 mois à compter de sa notification

25/04/2025	2025/120	Signature du marché de maintenance de matériels de cuisine et de linge pour les besoins de la commune de Ris-Orangis - Marché 2025-05	MARCHES PUBLICS	C2M	<p>Poste n°1 : Maintenance préventive à bons de commande - sans minimum et avec maximum de 80 000 € HT sur 48 mois</p> <p>Poste n°2 : Maintenance curative à bon de commande - sans minimum et avec maximum de 320 000 € HT sur 48 mois</p>
28/04/2025	2025/121	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec l'association Mademoiselle GYN pour la mise en place d'ateliers éducatifs autour du théâtre dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Association Mademoiselle GYN	<p>1 920 € TTC décomposé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 160 € TTC la séance, soit pour 8 séances un montant de 1 280 € TTC - 80 € TTC pour une heure de préparation par atelier soit pour les 8 ateliers un montant de 640 € TTC
28/04/2025	2025/122	Attribution du marché relatif au nettoyage des rideaux de la commune de Ris-Orangis (91130). - Marché 2025-10	MARCHES PUBLICS	LAVERIE 3000	Marché à bons de commande sans minimum et avec le maximum de 89 900 € HT durée de 36 mois à compter de la notification du contrat
29/04/2025	2025/123	Résiliation du marché 2016-11 – Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment petite enfance à Ris-Orangis (91130)	MARCHES PUBLICS	Sébastien DURON Architecte	Résiliation pour motif d'intérêt général, en l'absence de visibilité quant à l'aboutissement des travaux et des coûts associés par le maître d'œuvre. La partie non encore exécutée de la tranche ferme sera dédommagée à hauteur de 5% du montant des prestations, fera également l'objet d'une indemnisation la part des frais et investissements éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution, qui n'aurait pas été prise en compte dans le montant des prestations payées

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 26/05/2025 à 13:20